

L'ESPÉRANCE

« UN PEUPLE DOIT SURTOUT REGARDER LE CIEL. »

L'ESPÉRANCE.

SAINT-ROCH, 23 NOVEMBRE 1872.

Le Liberalisme Catholique.

Des rédacteurs de journaux qui accusent les catholiques de semer la division parmi les frères, et les mordent en leur parlant de conciliation, et se targuent souvent d'être plus sages que Dieu, et qui trouveront Dieu lui-même inopportun quelque bon jour, écrivent que les éloges décernés par la *Civiltà Cattolica* au livre de M. l'abbé Benjamin Paquet, les vengent eux-mêmes des attaques des catholiques.

Libre à eux de l'entendre ainsi; mais pour nous, nous séparons leur cause de la cause approuvée par la *Civiltà Cattolica*. La revue romaine est trop sérieuse pour ne pas distinguer entre le "libéralisme" pur et simple, et le "libéralisme catholique."

Ce qui prouve d'ailleurs que cette revue n'est pas en faveur des compromis, des modérés, des sages du journalisme, c'est qu'elle a déjà combattu le "libéralisme catholique," et nous publions dans le présent numéro l'un des écrits où elle parle de cette erreur moderne. Ni la *Minerve*, ni le *Journal de Québec* ni le *Canada* ne trouveront leur justification dans cet écrit.

En outre, la brochure de M. l'abbé Benjamin Paquet ne combat que le *libéralisme impie*. Or, il serait insensé de croire que la *Civiltà Cattolica* loue les erreurs que l'illustre théologien n'a pas combattues. M. l'abbé Paquet doit bien rire de la peine que l'on se donne, en certains cercles, pour s'abriter sous son manteau.

Malgré toutes leurs protestations, les "Catholiques libéraux" n'en professent pas moins des erreurs répudiées par le saint Siège, et prétextes d'une sévère condamnation par la Divine Sagesse.

Ils auront un procès redoutable à subir dans l'autre monde. Le Pape a dit quelque part qu'ils rendaient inutiles les efforts de la Vérité pour remettre les peuples dans leur véritable équilibre; ils rendront compte à Dieu du bien qu'ils auront empêché, et du mal qu'ils auront permis.

Il faut qu'ils ignorent ou ne songent pas que l'Eglise a reçu du Christ la mission de combattre l'erreur partout où Elle la rencontre. L'erreur n'a aucun droit quelconque à l'existence, et si en Canada le protestantisme a ses temples, ce n'est pas en vertu d'un droit, c'est en vertu d'une tolérance de la véritable Eglise qui veut empêcher un moindre mal. Mais autre chose est de permettre au protestantisme l'existence dans un pays où il a trop d'adeptes pour que l'on puisse le dompter, autre chose est de lui mettre entre les mains le gouvernement des consciences de la partie catholique de la population. L'on touche ici au "libéralisme catholique."

L'Eglise catholique, apostolique et romaine, est la seule église véritable, et c'est Jésus-Christ lui-même, le Fils de Dieu, qui l'a fondée. Or les enfants de l'Eglise doivent être jaloux de ne laisser qu'à Elle seule la régie de leurs consciences, et de protester ainsi contre le protestantisme qui est une religion fautive. Les hommes qui veulent laisser à une législature qui renferme plusieurs protestants des droits appartenant à l'Eglise seule, entravent l'Eglise dans sa mission et la mettent sans influence vis-à-vis les protestants.

L'Eglise doit donc exercer en toute liberté tous ses droits et tous ses pouvoirs, en face du protestantisme. Elle doit les exercer avec orgueil, et sans tenir nul compte du protestantisme. Ainsi, Elle condamne l'erreur, et atteste de sa divine origine, et de l'autorité qu'elle possède, et qui lui appartient à Elle seule, de gouverner les âmes. Mais les hommes qui veulent pactiser avec le protestantisme et qui ne croient pas opportun que l'Eglise reprenne tous ses pouvoirs, font croire à l'erreur du protestantisme qu'elle a droit au respect des consciences, autant que la véritable Eglise, et ils font mentir l'Eglise à sa mission, car l'Eglise seule a le droit de se proclamer la Souveraine des âmes.

Un bon catholique n'agira jamais de manière à faire croire aux protestants qu'il y a d'autres manières de servir Dieu que Celle prêchée par l'Eglise. Des gouvernants catholiques agrandiront sans cesse la distance entre l'Eglise et l'erreur; celle-ci, isolée,

s'apercevra de sa fausseté, et ne tardera pas à s'agenouiller devant la vérité.

Que les "catholiques-libéraux" de notre pays prennent garde d'empêcher l'Eglise d'accomplir sa mission au milieu de nous. Leurs prétendus principes de modération, de paix, de conciliation nous conduiraient aux plus terribles conséquences. Il est toujours facile d'arrêter l'opération du bien, mais alors le mal fait son chemin bica vite.

Dieu n'a pas mis sans but le protestantisme et le catholicisme en face l'un de l'autre dans notre pays, et Lui qui a établi le catholicisme sans représentant, n'a pas dessiné ce qui représente sacrifié les avantages véritables à des droits faux, et pactise avec l'erreur qui n'est autre chose qu'une rébellion contre Dieu. Dans un pays comme le nôtre, l'on pense à la rébellion contre Dieu d'exister, mais il faut toujours la traiter en rébellion, et avec le mépris de la seule autorité véritable.

Ce sont là les doctrines proclamées par le Vicaire Infaillible du Christ. Le Pape tient la boussole qui ne trompe jamais et guide toujours sûrement; regardons la sans cesse, et entrons sans crainte dans les voies qu'elle nous montre. Avec le Pape, nous ne nous égarerons jamais; son infailibilité divine le tient sans cesse dans la vérité, l'empêche de pactiser avec ce que l'on appelle les besoins modernes et la nécessité des circonstances.

Suivons le Pape, Vicaire Infaillible du Christ. Une chose seule peut ramener le monde à la paix, au bonheur, et à la prospérité, c'est la soumission au Pape.

LA "CIVILTA CATTOLICA"

ET

Le libéralisme catholique.

Les catholiques libéraux, la *Civiltà Cattolica* a publié, en mai 1869, le remarquable écrit que nos lecteurs liront ci-après. Il mérite toute leur attention:

"Le vice radical du système des catholiques-libéraux, dit la *Civiltà Cattolica*, c'est l'incertitude.

Cette incertitude se traduit d'abord par l'intention qu'ils expriment de laisser en dehors les principes, que, par mépris, ils appellent *abstraites*.—Mais ces principes sont ou vrais ou faux. L'on ne saurait nier la vérité sans renoncer au titre de catholique; car, en fin de compte, ces principes se réduisent à des vérités de foi, telles, par exemple, que celles-ci: L'ordre naturel doit être subordonné à l'ordre surnaturel, la nature à la grâce, la vie présente à la vie à venir. Et comme ces vérités ne sont pas uniquement telles pour l'homme considéré comme individu, mais aussi pour l'homme en quelque relation qu'il se trouve, chacun peut voir les conséquences qui en résultent en ce qui concerne l'ordre social.

Les catholiques-libéraux, au moins pour la plupart, accordent les conséquences en elles-mêmes, mais ils en repoussent l'application.—Eh! mon Dieu! ne sont-ce pas des vérités pratiques, c'est-à-dire des vérités qui doivent diriger les actes? Or, peut-on sans incohérence admettre ces sortes de vérités, et puis ne pas vouloir qu'elles soient appliquées au fait pour le diriger?

Mais, répliquent-ils, LES CIRCONSTANCES S'Y OPPONENT.—C'est une autre question; si elles seules vous touchent, tenez-vous-en là, et dites que la subordination de l'Etat à l'Eglise, et par conséquent l'harmonie entre les deux pouvoirs, est vraiment nécessaire et voulue de Dieu, mais que, par malheur, le monde ne veut pas en entendre parler. Laissez-la donc, tout en déplorant l'aveuglement et la malice du monde.

Mais ce n'est pas là ce que vous faites; au contraire, vous conseillez à l'Eglise de rompre tout lien avec l'Etat, de ne prétendre à aucune ingérence dans ses affaires, et de se renfermer dans le cercle de l'ordre spirituel, en donnant pour raison que cela sera plus utile à l'Eglise elle-même.

Il y a là une nouvelle contradiction. En effet, comment peut-on croire que ce qui est contraire à la volonté de Dieu sera plus utile? Ou il faut nier que la subordination de l'Etat à l'Eglise n'est pas voulue de Dieu, ce qui nous mènerait droit à la négation des principes, ou il faut soutenir que la réalisation de cette volonté serait plus utile, non-seulement à l'Etat, mais encore à l'Eglise. Ne pouvoir l'obtenir est un mal qu'il faut supporter avec patience, mais non l'over et encore moins conseiller.

Mais combien de dommages, quelle pression l'Eglise n'a-t-elle pas soufferts de la part des princes protecteurs! Qu'on se rappelle ses luttes avec les empereurs de Byzance, avec les Césars de Germanie, avec les rois de France, d'Espagne et d'autres pays.—Très-bien; c'est là le lieu commun auquel on a l'habitude de recourir. Mais qu'est-ce que cela prouve? Cela prouve seulement que l'homme, dans

sa perversité et sa malice, s'efforce de corrompre l'œuvre de Dieu; mais parce que l'homme cherche à la corrompre, est-ce une raison pour la méconnaître ou l'abandonner?

D'abord l'argument qu'on nous oppose pêche par une énumération incomplète; il ne regarde que le mauvais côté des choses, il ne parle que du mal qui se mêle au bien, et ne parle pas des grands biens qui résultent de la subordination et qui l'emportent sur le mal.

L'argument péche aussi par défaut de comparaison; car, si l'on compare les ennemis que ces principes ont fait souffrir à l'Eglise avec ceux que lui font maintenant souffrir les libéraux, nous ne savons trop de quel côté penchera la balance.

Enfin, l'argument pêche par défaut de conséquence; car de ce que l'abus se glisse par le fait de l'homme dans un système, nécessaire en soi et prescrit de Dieu, il suit seulement qu'on doit faire tous ses efforts pour séparer le bien du mal, mais non les rejeter tous deux pour adopter un système mauvais en soi et contraire aux desseins de Dieu.

Après tout, et cela on en fin, il n'y a pas à rechercher ce qui est désirable, puisque nous sommes en présence d'une complète impossibilité. Il ne reste qu'à faire de nécessité vertu, et à accepter un état de choses qu'il n'est pas en notre pouvoir de changer.—Voici notre réponse: Dans les trois premiers siècles de persécution, l'Eglise eut ainsi à s'accommoder comme elle put aux circonstances. Mais, fut-elle, pour cela, prévenue et étât de choses? dut-elle accepter les maximes et les principes de la société païenne? dut-elle acheter la paix au prix d'une apostasie en fait de principes? Nous n'avons pas les moyens d'ajouter que si, de nos jours, l'on n'a pas d'habitude à résister les persécutions sanglantes, nous vivons pour ainsi à une de ces époques où les sociétés sont travaillées par toutes les fièvres vertigineuses des mal dits modernes, et où les malades intellectuels ne veulent ni suivre ni même entendre la voix de la vérité et de la justice. Eh bien, l'Eglise devant-elle pour cela adopter leurs maximes perverses? Les apologistes devront-ils changer de langage ou au moins garder le silence? Au contraire, c'est dans de pareilles circonstances qu'il est le plus difficile de résister à la tentation de se contenter de faire entendre du haut de la chaire dans des temps meilleurs. Malheur à nous, si à la perversité des faits se joignait l'oubli des principes! Il faudrait alors entièrement désespérer du salut du monde.

Tant que les principes sont sains, l'esprit vivant, qui peut seul donner de nouvelles forces à la société mourante, reste sain. Mais si les principes disparaissent, d'où viendra la vie? Les nations sont guérissables, et leur guérison ne peut venir que de la vertu divine de la vérité: *Veritas liberabit vos*. Mais, pour que la vérité produise ses salutaires effets, il faut qu'elle soit proposée dans toute son intégrité. La vérité, rien que la vérité, toute la vérité: telle devrait être la devise de tous ceux qui se donnent la mission d'éclairer les hommes.

Au reste, même dans l'éventualité des plus sombres hypothèses, même dans la supposition que les générations modernes fussent être à jamais incurables, il ne faudrait pas pour cela cesser de leur remettre à us les yeux les seuls moyens qu'elles aient pour échapper à la corruption et à la mort. Cette conduite aurait au moins pour résultat de les rendre inexcusables et de justifier la providence divine. Ainsi l'a dit Jésus-Christ: *Si non venissem et locutus fuisset eis, peccatum non haberent; nunc autem excusationem non habent de peccato suo*.

Et les Apôtres ont suivi l'exemple du Christ; quoiqu'ils sussent qu'ils ne pouvaient obtenir du monde autre chose que des persécutions, des railleries et des mépris: *Prodicaverunt Dominum Jesum Christum, Judæis quidem scandalum, Gentibus autem stultitiam*.

Nous aussi nous proclamerons les droits sacrés de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat, et les devoirs de l'Etat vis-à-vis de l'Eglise, quoique notre langage doit être un scandale pour les nouveaux Juifs, et doivent paraître une folie aux nouveaux Gentils. Le devoir de ceux qui préchent la vérité est de la défendre jusqu'au sang; le résultat de leurs travaux est dans les mains de Dieu.

L'Agriculture.

Le 27 octobre dernier, M. Ed. Barnard a prononcé devant "l'Union Catholique" de Montréal, une lecture tout à fait remarquable dont le sujet était "l'Agriculture, au point de vue de l'émigration." Nous ne pouvons mieux faire que de la publier. La voici:

Messieurs,

Si je ne connaissais pas le but de votre association, qui veut l'avancement de la religion, des sciences et des arts, je pourrais hésiter en abordant un sujet dont on parle rarement dans les villes, et qui, je le crains bien, n'est guère à la mode dans notre Province. Ici, la tendance de jeunes gens instruits n'est malheureusement pas vers l'agriculture. Je le dis

avec regret, et je répète que c'est un malheur; car on néglige, trop souvent, une carrière qui donne les plus grandes jouissances à ceux qui s'y livrent avec courage et persévérance, une carrière suivie avec succès par de belles et nobles intelligences, dans bien d'autres pays; même dans les provinces environnantes, et, de plus, à mon avis, la carrière qui offre les plus grandes chances de réussite pour tous ceux qui s'y livrent avec cette énergie et cette volonté ferme, indispensable au succès dans la vie.

Cette réflexion me rappelle les dernières paroles qu'un saint évêque et un grand patriote, arrivé à un âge très avancé, adressait aux élèves d'un collège auquel il était très attaché. J'étais alors bien jeune, cependant je crois voir encore Monseigneur Turgeon, alors Archevêque de Québec, nous disant, dans sa dernière visite au collège de Nicolet: "Mes enfants, je veux votre bien, je sens que je vous parle, probablement, pour la dernière fois et je m'afflige à la vue des difficultés qui vous attendent dans la vie. Vous trouvez peut-être votre séjour au collège, monotone et ennuyeux, vous avez hâte d'entrer dans le monde. Pourtant ce n'est qu'alors que vous commencerez pour vous les difficultés et les ennuis véritables. Les carrières, qui vous sont montrées d'avance, les professions libérales et le commerce, vers lesquelles tend presque toute la jeunesse instruite qui entre dans le monde, sont encombrées au point que les plus beaux talents seuls peuvent s'y faire jour; encore en voit-on un grand nombre qui tombent, découragés et ruinés pour la vie, avant d'avoir obtenu un succès durable. Pour ma part, j'ai beau chercher "d'où vient le malheur de la vie" je ne vois encore, en dehors du sacerdoce, qu'une seule carrière qui offre un avenir assuré, pour tous les talents, et cette carrière c'est l'agriculture; malheureusement elle est bien loin d'être estimée et appréciée comme elle le mérite.

Si je rappelle ce souvenir, Messieurs, ce n'est pas, certainement, pour vous décourager et vous induire à laisser les professions qui vous occupent ou vers lesquelles vous aspirez. Notre pays a bien grandi depuis lors; on en était encore à cette époque où la ville de Montréal comptait à peu près 40,000 habitants, où son commerce maritime était à peine développé et dans ce moment où l'Amérique nous envoie des produits de plus cher, peut-être même que son existence. Notre pays a fait d'immenses progrès depuis cette époque et notre jeunesse instruite et laborieuse trouve maintenant, beaucoup plus facilement qu'alors, un avenir prospère, même souvent même brillant. D'un autre côté, ceux qui connaissent nos régions doivent avouer qu'elles sont dans le malaise, pour dire le moins. Un grand nombre de cultivateurs se découragent, et quelques-uns même, ferment maison et grange, tournent le dos au clocher du village et prennent, avec tant d'autres moins fortunés qu'eux, le chemin de l'exil. Arrêtez-les au passage, ils vous diront que leurs familles sont nombreuses, que les jeunes gens veulent gagner de l'argent et, qu'après avoir tout calculé, ils seront mieux à travailler dans les fabriques aux Etats-Unis.

Entrez chez le cultivateur aisé, même chez celui qui n'est enrichi en cultivant, demandez lui où sont ses enfants; il vous répondra le plus souvent, qu'il les a fait instruire et qu'ils sont devenus avocats, notaires ou médecins. Si vous êtes intime, il ajoutera peut-être, en soupirant, que les professions sont encore encombrées et qu'il en coûte bien cher, pour la bourse et quelquefois pour le cœur, de garder les jeunes gens à la ville, par le temps qui court. Combien en trouvez-vous qui, après avoir fait un cours au collège, se sont faits cultivateurs? Combien sur ceux-ci ont mis à profit leur éducation antérieure pour faire une étude sérieuse de l'agriculture et qui, aujourd'hui, tendent à l'amélioration agricole, en cherchant à unir la science à la pratique? Causez avec la plupart de nos cultivateurs, ils vous avertiront que les innovations en agriculture ont fait la ruine de ceux qui les ont essayées et que, pour eux, ils se gardent bien de sortir du sentier battu. Visitez les bibliothèques paroissiales, où il en existe, règle générale, vous y trouverez à peine un livre sur l'agriculture. Chez le cultivateur, pas un traité d'agriculture sur cent maisons; peut-être sur mille habitations trouverez-vous deux livres sur l'agriculture, et quels livres! Dans nos collèges d'agriculture, soutenus à grands frais par le gouvernement, depuis plusieurs années combien d'élèves ont été formés, et combien sont devenus cultivateurs? Combien, d'entre ceux-ci, ont mis en pratique ce qu'ils avaient appris? En reste-t-il dix qui aient pu s'élever au-dessus des préjugés et qui font, aujourd'hui, une culture tout à fait raisonnée?

De fait, messieurs, quoique notre sol et notre climat soient très-favorables à l'agriculture, comme le prouvent abondamment les récoltes vraiment étonnantes qu'obtiennent nos ancêtres, le bien-être qui règne encore parmi des milliers de cultivateurs, dans nos provinces, et les fortunes que des étrangers savent faire, sur des terres que bien des cultivateurs disent épuisées, il faut admettre que notre agriculture est dans un état de souffrance tel, que ses rangs se déciment à un degré alarmant, puisque c'est la classe agricole qui fournit, presque exclusivement la population qui émigre aux Etats-Unis. Il est donc temps, grande ment temps, de chercher des remèdes efficaces; il est temps que tous les amis du pays, et surtout, nos législateurs, tant à Ottawa qu'à Québec, donnent leur

meilleure attention à ce sujet, afin de trouver moyen de relever le moral du cultivateur, de relever sa position, en lui fournissant l'instruction spéciale qui lui est indispensable pour bien pratiquer son art, de lui assurer de meilleurs marchés pour ses produits, tant à l'intérieur qu'à l'étranger, et de favoriser l'établissement d'industries annexées à l'agriculture, afin de mettre une digue à l'émigration qui désole nos campagnes et qui nous prive, actuellement, des bras nécessaires à la bonne exploitation du sol.

Je le répète, notre pays est éminemment agricole, notre population rurale possède une intelligence et des talents remarquables, je pourrais dire, hors ligne, et, cela, après avoir vu de près, et sans préjugés, les populations agricoles les plus distinguées, tant en Europe qu'en Amérique. Que nous manque-t-il donc ? Deux choses surtout ; d'abord, l'instruction spéciale qui nous permettra de tirer les plus grands produits nets, sans épuiser le sol ; puis l'encouragement énergique et constant des classes instruites, surtout de celles qui sont appelées à gouverner la nation.

On me dira peut-être : "Comment instruire la population agricole ; elle ne veut pas aller aux collèges d'agriculture ; elle le voudrait qu'elle ne le pourrait peut-être pas ? Les enfants ne peuvent guère apprendre l'agriculture dans nos écoles élémentaires. Puis, serriez-vous sûr de faire lire des traités spéciaux quand nous les aurions, et nous n'en avons certainement pas de complets, qui soient spécialement adaptés aux conditions et aux besoins de cette province ? Quels sont donc les moyens à prendre ?"

Je répondrai : Nous possédons déjà une organisation toute faite qui fonctionne depuis plusieurs années, qui a des ressources considérables et jouit de la confiance des cultivateurs ; je veux parler des Sociétés d'agriculture.

Ces Sociétés ont fait du bien, beaucoup de bien ; elles en auraient fait bien davantage avec une surveillance attentive et raisonnée. Le Conseil d'agriculture a été formé tout exprès pour donner cette surveillance. L'organisation est donc toute faite, elle est bonne et il ne s'agit plus que d'en tirer un bon parti.

(A continuer.)

Dans son sermon à l'occasion des Noces d'Or de l'Evêque de Montréal, le Révérend Père Braun a dit que l'Eglise était une société souveraine et indépendante. Quiconque parmi les prêtres du diocèse de Québec prêcherait le contraire de cette doctrine, serait forcé de se rétracter, si non il serait destitué de ses pouvoirs sacerdotaux par Monseigneur l'Archevêque.

Le P. Braun a dit que dans les questions qui touchent à l'ordre religieux les lois de l'Eglise obligent en conscience, doivent être obéies plutôt que celles de l'Etat. Quiconque parmi les prêtres du diocèse de Québec nierait en chaire que les lois de l'Eglise dans les questions qui touchent à l'ordre religieux obligent en conscience, et mépriseraient la supériorité de l'Etat, serait forcé de se rétracter, sinon il serait destitué de ses pouvoirs sacerdotaux par Mgr l'Archevêque.

Le P. Braun a dit que les lois de l'Eglise obligent indépendamment de la sanction de l'Etat. Quiconque parmi les prêtres du diocèse de Québec élèverait en chaire contre cette doctrine, et demanderait pour les lois divines de l'Eglise la sanction de l'Etat, d'une législature où les protestants se mêlent avec les catholiques, serait obligé de se rétracter, sinon il serait destitué de ses pouvoirs sacerdotaux par Mgr l'Archevêque.

Le P. Braun a dit que l'Eglise seule a droit de juger les causes matrimoniales et de prononcer quant au lien. Le mariage est un sacrement qui a été institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour sanctifier l'union des époux. Les protestants sont en révolte contre le Christ ; libre à eux d'entendre comme ils le veulent le service de Dieu, et d'y chercher la satisfaction de leur orgueil. Mais en ce qui nous regarde, nous catholiques, nous ne devons pas permettre à la législature de s'arroger des pouvoirs qui n'appartiennent qu'à l'Eglise, entre autres ceux de juger les causes matrimoniales et de prononcer quant au lien conjugal. D'ailleurs, le prêtre qui, dans le diocèse de Québec, essaierait de combattre ou chaire le R. P. Braun sur ce point de doctrine serait obligé de se rétracter, sinon Mgr l'Archevêque toujours si soucieux du bien des âmes, le forcerait à faire amende honorable à la vraie doctrine.

Le R. P. Braun a dit que l'Eglise avait droit de surveiller l'enseignement dans les écoles publiques. L'Episcopat canadien est unanime à proclamer ce point de doctrine.

Le R. P. Braun a établi que l'Eglise a droit indépendamment de l'Etat d'ériger des paroisses et des évêchés. Quelque voix dans l'Episcopat s'est élevée contre cette thèse du R. P. Braun.

Voilà toute la doctrine du P. Braun. Elle n'est qu'une répétition du Syllabus que le Très Saint Père a publié pour condamner les erreurs modernes.

Mardi dernier, la Minerve de Montréal a apporté à ses lecteurs l'étrange dépêche télégraphique que voici :

"Il paraît que la difficulté politique entre MM. Chauveau et Cauchon a été réglée, le gouvernement ayant promis de renouveler le contrat avec les éditeurs de la Gazette Officielle, comme on l'a fait l'année dernière, dans la question de l'Asile de Beauport."

A partir d'aujourd'hui, le prix de l'abonnement à "l'Espérance" sera de \$1.50 par année pour tous les nouveaux souscripteurs, de même que pour les anciens souscripteurs, qui n'ont payé que pour six mois ou trois mois, quand le terme de leur abonnement sera échu.

La même condition sera imposée dans six mois aux anciens souscripteurs qui n'auront pas encore payé l'abonnement au taux d'ans piastre.

L'on doit se rappeler qu'on n'a pas le droit de refuser un journal quand on en a déjà accepté deux numéros ou plus.

Le "NATURALISTE CANADIEN."

M. l'abbé Provancher a commencé dans le numéro du Naturaliste Canadien, paru en octobre dernier, la publication d'une étude sur la Géologie.

Nous savions depuis longtemps que M. l'abbé portait un haut intérêt à cette importante partie des sciences naturelles. Il nous en avait entretenu plusieurs fois, à l'époque pas encore bien éloignée où il résidait au milieu de Saint-Roch. Le fait est que nous aimions à aller dépenser chez lui nos moments de loisir, et si nous ne les avions jamais dépensés autrement, nous n'en aurions aucun à regretter.

Cette étude sur la Géologie est à continuer, et elle sera longue. Le commencement nous a fort intéressés ; nous en attendons la suite avec une vive impatience. Non seulement pour nous mais aussi pour une grande partie de nos cinq mille lecteurs, qui ne manqueraient pas de suivre cette étude que nous publierons plus tard. Ici, il y a un mot à dire sur l'importance d'une revue telle que le Naturaliste Canadien et sur les devoirs du gouvernement.

Le Naturaliste Canadien rendrait un service immense à l'agriculture, si cette revue était plus répandue dans les campagnes, mieux appréciée de nos hommes d'état, de quelques journaux, et de tous les gens instruits. Personne ne peut nier que les sciences naturelles sont en mesure d'aider grandement au progrès de l'agriculture dans notre pays. Ainsi, elles nous font connaître dans l'entomologie les insectes utiles ou nuisibles à l'agriculture ; dans la botanique, la nature, l'utilité ou la nuisance des plantes, etc. etc.

L'agriculture, dans la Province de Québec, tout le monde s'accorde à le dire, est dans un état déplorable. A qui la faute ? A plusieurs, mais surtout à l'instruction des cultivateurs sur leur art, qui n'encourage ni les revues scientifiques ni les journaux agricoles et qui prodigue des sommes folles pour amener ici des immigrants européens dont la plupart sont dévoués aux Etats-Unis.

Il vient de recevoir une leçon assez verte, mais trop méritée pourtant, de M. Ed. Barnard dont nous publions aujourd'hui une lecture sur l'Agriculture. C'est une voix indépendante mais qui a du poids, celle-là, car M. Barnard a été l'un de ces agents que le gouvernement a fait voyager en Europe pour inviter les étrangers à venir prendre la place de nos pauvres frères émigrés.

Honneur à M. Barnard ? Honneur à tous les hommes qui travaillent à l'avancement de notre province ? Quant au gouvernement, qu'il agisse ou "QU'IL MEURRE."

UN OUVRAGE TRES-IMPORTANT.

M. Stanislas Drapeau qui a déjà rendu les lettres canadiennes redevables envers lui, vient de nous adresser le prospectus d'un ouvrage dont le titre atteste hautement l'utilité et l'importance. Le voici en son entier et avec son sous-titre : "ETUDES HISTORIQUES ET STATISTIQUES sur les Institutions charitables, de bienfaisance et d'éducation du Canada, Ouvrage illustré d'un grand nombre de gravures comprenant les Portraits des fondateurs ou bienfaiteurs ; Plans et vues des lieux et des Bâtisses ; Cartes, Dessins, Sceaux et Armoiries, etc. etc., spécialement choisis pour cet ouvrage d'après une riche collection d'anciennes gravures et de Photographies modernes, mises au service de l'auteur.

L'ouvrage, dit l'auteur, formera cinq volumes, ainsi divisés : Tome premier :—Hôpitaux et Lazarets ; Tome second :—Asiles et Hospices ; Tome troisième :—Orphelinats ; Tome quatrième :—Education gratuite ; Tome cinquième :—Sociétés de St Vincent de Paul ; Associations de Secours Mutuels ; Banques d'Epargnes en rapport avec les Institutions Charitables ; Assistance publique ou privée dans les calamités ou désastres survenus en Canada.

Les dernières pages du prospectus qui nous a été adressé renferment la table générale des matières. Elle est très-considérable, et cependant l'auteur dit qu'elle n'est pas encore complète.

M. Stanislas Drapeau sollicite des souscriptions ; il mérite certainement pour cette œuvre l'encouragement le plus prompt et le plus libéral.

"Deux éditions de cet ouvrage, dont une illustrée, seront publiées simultanément dans chacune des

langues française et anglaise. Le prix de l'édition illustrée, élégamment cartonnée, sera de \$2.50 par volume, pour les souscripteurs, et de \$1.00 par volume pour l'édition commune, brochée, avec couverture imprimée, payable à la livraison de chaque volume."

L'impression sera parfaite, car elle est confiée à M. Geo. E. Desbarats.

Le premier volume paraîtra au moins d'août 1873 ; les autres volumes de six mois en six mois.

Au sujet du Grand-Tronc.

Des plaintes nombreuses et des griefs accentués se font entendre à l'occasion d'une hausse soudaine des prix de fret et de passage par les sections de la voie ferrée du Grand-Tronc, de la Pointe-Lévis à Richmond et à la Rivière du Loup. On nous a adressé à ce sujet des représentations d'une nature un peu vive ; mais, voulant nous-même remonter aux causes du grief sur lequel on appelle ainsi notre attention, nous sommes allés aux renseignements afin de nous mettre en mesure de nous en publier que de bien exacts dans l'intérêt de la justice et dans celui du public. Voici donc l'explication qui nous est venue du bureau central du Grand-Tronc, où nous avons fait parvenir notre demande :—

CHEMIN DE FER GRAND TRONC DU CANADA.
Bureau du Secrétaire-Trésorier,
Montréal, 18 Novembre 1873.

Cher Monsieur,
J'ai le plaisir de reconnaître réception de votre lettre du 7 du courant, dans laquelle vous me dites qu'en qualité de rédacteur du journal "l'Espérance," on vous a adressé beaucoup de plaintes relativement à la hausse du taux des passagers qui a dernièrement eu lieu pour la section de Québec du chemin de fer du Grand-Tronc.

Je vous remercie d'avoir adopté cette démarche d'appeler l'attention à ce sujet.

Les prix que nous demandons sur la section de la rivière du Loup du chemin de fer, et sur celle de Québec à Richmond, ont pour base exactement les mêmes taux par mille que l'on exige depuis des années des voyageurs sur les autres sections du même chemin de fer.

Les dépenses qu'a fait encourir l'exploitation de cette partie de la ligne à laquelle je viens de faire allusion a été plus considérable que les recettes en provenant, eu égard à celles de toutes autres de la voie ferrée.

Je suis assuré que ces faits vous paraîtront une justification suffisante de l'augmentation dont il s'agit surtout là en considérant au point de vue de la hausse considérable qui s'est produite pendant les derniers douze mois, dans le prix du travail et des matériaux de toute sorte servant à l'exploitation du chemin de fer.

Votre très fidèle serviteur,
J. HICKSON,
Secrétaire-Trésorier.

Quel est donc l'infâme menteur qui a fait circuler en certains cercles de cette ville la nouvelle que le Révérend Père Braun avait été chassé de Montréal par le supérieur de la communauté des Jésuites, et envoyé aux Etats-Unis.

Cette nouvelle est fautive, fautive, fautive. Le R. P. Braun est encore à Montréal, où il prêche une retraite au monastère du Bon Pasteur. Rien n'est changé dans sa situation. Le Révérend Père est comme toujours honoré de la haute estime de son Evêque et de ses supérieurs.

Tais-toi maintenant, lâche et maudite vipère de calomniateur.

La semaine prochaine, l'Espérance commencera à paraître deux fois la semaine, le mercredi et le samedi. Le prix de l'abonnement pour l'édition de deux fois la semaine sera de \$2.50.

Les anciens souscripteurs pour l'année auront à ajouter \$1.50 ; les anciens souscripteurs pour six mois n'auront qu'à ajouter 75 cents.

L'abonnement est invariablement payable d'avance.

L'Espérance continuera toujours à paraître une fois la semaine pour les abonnés qui ne voudront point recevoir l'autre édition.

REVUE PARLEMENTAIRE.

Les explications demandées par l'honorable M. Joseph Cauchon au sujet des Ecoles Normales ont mis en jeu la verve bestiale du rédacteur de l'Evénement, qui crie comme un sauvage, à qui veut l'entendre, que les Ecoles Normales doivent être abolies. M. Fabre n'est ni de son siècle ni de son pays ; il est tout à fait bien figuré avec les barbares qui ont incendié la bibliothèque d'Alexandrie.

Il n'y a pas que l'ignorance qui pousse notre confrère à de semblables extravagances. M. Fabre n'a jamais été un homme de principes. Quand le gouvernement le patronait, M. Fabre exaltait jusqu'aux nues le gouvernement et les institutions protégées par le gouvernement.

De tous les journalistes ministériels, il était le plus ministériel, et l'on eût dit qu'il défendait sa propre peau en défendant celle de nos hommes d'état. Aujourd'hui, ses intérêts sont ailleurs ; il trouve une grosse poire dans l'œil du ministre, et il exagère le blâme du mal et du bien, comme autrefois il exagérait le louange du mal et du bien. C'est toujours Fabre la girouette, Fabre qui chante le pour et le contre pour un sou !

Personne ne peut contester que les Ecoles Normales rendent à notre pays d'immenses services ; M. Cauchon lui-même n'est pas prêt à le faire, et il prètera en leur faveur comme il l'a déjà fait. M. Chauveau, d'ailleurs, ne sera pas en peine de donner un compte satisfaisant de l'argent dépensé pour les Ecoles Normales.

Les professeurs de ces écoles sont des hommes très-

instruits, et qui entendent l'enseignement comme on ne l'entend peut-être pas partout en France. Ce qui fait honneur à ces professeurs, c'est que leurs élèves pour la plupart sont plus tard des maîtres supérieurs, tandis que les autres brillent dans différents autres états.

Mais nous nous réservons de traiter longuement une autre fois ce sujet, et de fournir des statistiques qui mettront au grand jour les services rendus à la société canadienne par les Ecoles Normales.

Jeudi soir, une motion de confiance a été votée par la Chambre, au sujet des limites à bois. Le vote a donné 21 voix contre le gouvernement et 37 en sa faveur, lui laissant une majorité de 16. Depuis plusieurs jours la question des limites à bois excitait de vifs débats. M. Gérin avait demandé tous les renseignements possibles sur la vente de limites à bois ; nombre et dimensions de limites vendues, noms des acquéreurs, montant de primes payées, copie de toutes les correspondances échangées relativement à ces ventes. Ces renseignements fournis, le champ de batailles était ouvert, et les combattants ne tardèrent pas à y prendre leur place.

Encore ici, la politique du gouvernement a été justifiée. Mais le gouvernement a eu le grand tort d'entraver la liberté des membres en faisant du vote donné sur la question des limites à bois un vote de confiance. Le gouvernement a toujours de ces petits moyens pour imposer ses volontés ; lorsqu'il craint le blâme de sa politique sur telle et telle question par la majorité des membres, il tourne cette majorité de son côté en lui imposant un vote de confiance. C'est malhonnête.

L'opposition veut enlever à M. Cauchon son siège en Chambre. Elle s'appuie sur le fait que M. Cauchon était propriétaire de l'Asile de Beauport, institution subventionnée par le gouvernement. La loi, en effet, ne permet pas de siéger à un homme qui a un contrat avec le gouvernement. Quel va être le résultat des démarches de l'opposition ?

L'honorable Premier Ministre a présenté son projet de loi électorale. Les élections pour la chambre locale devront se faire en un seul jour, et le même jour dans toutes les circonscriptions électorales de la province. Les disqualifications sont les mêmes que par le passé ; seulement, à l'avenir, les magistrats de districts n'auront plus droit de vote.

Afin d'éviter les embarras du calcul, la qualité foncière exigée des députés sera de \$2,000 au lieu de \$2500 sterling.

M. Joly a félicité l'hon. M. Chauveau de se rendre aux vœux de l'opinion publique, et de travailler à mettre un terme à la corruption. Il a constaté avec beaucoup de plaisir que le gouvernement suivait son ancienne habitude, copie fidèlement les mesures de l'opposition et se les approprie.

UN NOUVEAU CONFRE.

Nous avons vu au commencement de ce mois une nouvelle feuille publiée à Québec et portant le titre expressif "Le Franc-Parleur."

"Ce journal, comme son excellent rédacteur le dit dans son article de programme, qui est remarquable sous plus d'un rapport est spécialement dévoué aux intérêts industriels, commerciaux et politiques du faubourg St. Roch."

Cette partie de la vieille cité de Champlain renferme une population nombreuse, active, industrielle, intelligente, animée des meilleurs sentiments puisés aux sources toujours si limpides de la religion et du patriotisme.

Nous applaudissons de tout cœur à l'idée de notre nouveau confrère et en souhaitons cordialement l'entière réalisation. Son titre est joli, sa devise sublime, son but on ne peut meilleur, puisse-t-il réussir, et réunir en un seul faisceau, les trois vertus théologiques, si nécessaires à tous et si consolantes pour la conscience des journalistes." Le Franc-Parleur.

A UN CONFRE.

Le Franc-Parleur a écrit à notre adresse un entrefilet assez élogieux. Nous ne voudrions rien dire qui pût blesser notre excellent confrère, mais, malgré toute notre bonne volonté, nous ne pouvons nous empêcher de lui déclarer qu'il a forcé un peu la bienveillance. Nous ne lui en devons que plus de reconnaissance.

La réapparition du Franc-Parleur devant le public de Montréal nous a causé un bien sensible plaisir. Le Nouveau-Monde est là, mais le Franc-Parleur n'est pas de trop et d'ailleurs, les talents distingués de sa rédaction le rendent indispensable.

Animé qu'il est de l'esprit de son évêque, le Franc-Parleur est en outre nécessaire à la grande cause qu'il défend. Espérons que le triomphe ne tardera pas à être complet, et que la voix des révoltés de la Minerve sera bientôt couverte par l'ophannah solennel de la Vérité.

L'ATTITUDE DES CATHOLIQUES.

Les catholiques allemands ont tenu à Breslau le 11 septembre, une assemblée dans laquelle ils ont adopté une série de résolutions dont voici les principales :

1o. Une protestation contre la criminelle usurpation des Etats de l'Eglise et le détournement de Pie IX.

2o. Contre l'occupation par le gouvernement italien des maisons des ordres religieux à Rome.

3o. Contre la loi sur les Jésuites, qu'elle a déclarée être une atteinte à la liberté de conscience, et aux droits de l'Eglise catholique.

4o. Contre le monopole scolaire que s'arrogue l'Etat et qui est une violation du droit des parents et de l'Eglise.

5o. Une protestation anticipée contre le mariage civil.

6o. Contre l'immixtion du pouvoir civil dans l'exercice de la discipline ecclésiastique.

7o. Une protestation anticipée contre toute intervention des puissances dans la future élection papale.

8o. Une invitation à tous les catholiques allemands de prendre énergiquement la défense de l'Eglise.

9o. Une résolution invitant les catholiques à améliorer la situation des ouvriers laborieux et moraux.

10o. Une résolution en faveur de la presse catholique, seul antipode de la presse hérétique et corrompue.

LE DEMON DES FERVAQUES.

(Suite.)

Sans plus attendre, le Mendiant Noir secoua sur le seuil du château la poussière de ses sandales. Comme les chiens détachés allaient se mettre à sa poursuite, il s'enfuit tout à coup par un sentier tournant, en murmurant d'une voix effrayante ces paroles qui ont été dites autrefois :

—Cœur de rocher ! Race de vipères !

Pendant le chapelain, vénérable tête blanche, se penchant à l'oreille du comte, lui disait :

—Ah ! monseigneur, vous auriez dû le retenir ; Pendant la nuit de Noël, Jésus prend souvent la figure d'un pauvre pour éprouver ses serviteurs. Monseigneur, faites aller des torches de résine, afin qu'on aille à lui et qu'on le ramène !

Enguerrand n'avait même pas l'air de l'entendre. Dix nouvelles années s'écoulèrent. Le comte de Fervaques était mort très peu de temps après le roi Henri. Richard, son fils, lui succédait. On sait que les troubles ne manquaient pas alors en France. Il fallait prendre parti pour les princes soulevés ou pour le cardinal.

Richard de Fervaques s'était mis du côté de Montmorency.

—Allez et revenez vite, lui avait dit sa jeune femme, qui n'entendait rien aux choses de la politique.

Mais les jours se passent, les semaines suivent les jours, les mois se groupent.

Voilà une année, et le comte ne revient pas.

La histoire de la maison de Fervaques prend tout à coup l'allure et le ton de la légende.

Voici de quelle manière on la raconte dans les campagnes du Bourbonnais, encore tout imprégnées d'une naïve poésie. Un matin, la comtesse Alice se lève. Elle n'est plus merveilleuse comme la rose des haies. Elle a sur son beau visage la pâleur de l'aubépine. Elle ne dort plus, elle ne mange plus, elle ne chante plus ; elle pleure.

—Est-ce que Richard ne doit pas revenir de chez le duc de Montmorency ? Je veux aller à la rencontre de Richard !

On s'offre à l'accompagner.

—Non, dit-elle, je ne veux pas de pogo ni de suivante.

La blanche jeune femme court, désolée, interrogeant tout ce qui se trouve sur son chemin, la nue, les arbres, les eaux, l'insecte qui chante dans l'herbe, l'oiseau qui s'en va du ruisseau à son nid, le moissonneur qui fait tomber le blé sous sa faucille.

Alice.—Alouette aux plumes de satin, oisillon chanteur qui viens de l'Orient, un mot, je t'en prie. En passant par le pays où l'on se bat, n'as-tu pas rencontré Richard, mon bien-aimé ?

L'alouette.—Belle dame, j'ai vu bien des hommes ; j'ai rasé du bout de mes ailes des soldats, des pèlerins, des faneurs dans les prés, des buveurs sous les treilles. Aucun ne m'a dit son nom. Va plus loin.

Alice.—Hirondelle au bec de corne tu viens du pays du soleil ; tu as dû traverser Toulouse. N'as-tu pas vu Fervaques ?

L'hirondelle.—En traversant les déserts, les monts, les champs, les mers, les bois, les villes, je n'avais qu'une pensée, celle de retrouver mon nid du dernier printemps dans le clocher de la vieille église du village. Belle dame va plus loin.

Alice.—Nuage qu'on dit être l'écharpe de Dieu, nuage frangé d'or, d'argent et d'azur, ne me diras-tu pas sur quel point de la rose des vents respire Richard, l'Élu de mon cœur ?

Le nuage.—Belle dame, je suis né, il y a un instant, d'un baiser du soleil à la terre. Dans un instant, je ne serai plus, car je me serai répandu en rosé rafraîchissant sur cette vallée que tu parcoures. Va plus loin.

Alice.—Me voilà à l'entrée de la forêt. Grands arbres aux rameaux verts, harmonieux comme un orgue, n'avez-vous pas abrité la tête de Richard, mon mari ?

La forêt.—Tu n'entendras que le vent du ciel qui soupire à travers les chênes, les pins, les trembles et les mélèzes. Pas un homme vivant n'a passé par ici. Va plus loin.

Alice.—Une tendre biche sort de cette allée. O biche aux doux yeux, toi qui as tant d'amour dans le cœur, saurais-tu dire si celui dont je porte l'anneau d'or au doigt a foulé de ses pas l'herbe que tu fais à peine courber en courant ?

(A continuer.)

Mariages.

Du 11 au 12, à huit heures, par M. le curé de Saint-Roch, trois unions majeures : Demoiselle Georgiana à M. François Lachemo dit Jolicœur, menuisier ; Demoiselle Marceline à M. Alphonse Levéque, menuisier ; Demoiselle Emilie à M. Edouard Gagné, corroyeur. Toutes trois sont filles de M. Louis Renault, menuisier, de Saint-Roch.

Annales Nouvelles.

J. B. Laliberte, Chapelier.
Alfred Emond, Epicier.
Victor Parent, Charron.

Commerce.

PRIX DE LA FARINE.

Table listing flour prices: Farine Supérieure extra, Extra, Fancy, Superfine no. 1, etc.

MARCHE DE QUEBEC.

Table listing market prices: Beef, Veau, Mouton, Agneau, Lard, Jambons, etc.

MUSIQUE.

En s'adressant au sous-signé, au bureau de l'Espresso, le public pourrait se procurer de la musique pour Bal, Noce, Soirées, etc., etc.

B. SAUVAGEAU.

VICTOR PARENT, CHARRON,

Au terminus des chars urbains. Encoignure des rues Belair et St. Ours.

A l'honneur d'informer le public qu'il constamment à vendre un assortiment de voitures d'été et d'hiver, en différents genres.

A DES CONDITIONS FACILES.

23 novembre 1872.

Rousseau & Williams.

Tout en remerciant leurs nombreuses pratiques du patronage libéral et constant qu'elles leur ont accordé, ont la grande satisfaction d'annoncer qu'ils ont transféré leur manufacture au Marché du Palais. Ayant reçu par la barque "Barbade" en ligne directe de Glasgow un nouvel assortiment de Machines de première classe, ils sont prêts à entreprendre toutes sortes d'ouvrages d'Engins, de Chemins de Fer, de Moulins à Farine et à Scie, etc.

LE SOUSSIGNE

A l'honneur d'informer le public de la ville et les gens de la campagne, qu'il possède un ASSORTIMENT COMPLET d'Excellents Vins et de toutes sortes de Liqueurs, ainsi qu'un assortiment complet de Thé, Café, Sucre, Sirop, etc., etc. Le tout est vendu à des prix qui défient toute compétition.

Quand l'on veut être très-bien servi, et ne payer qu'un PRIX RAISONNABLE, on se s'adresser au soussigné.

F. X. TOUSSAINT, FILS, Coin des rues des Fossés et Grant, Vis-à-vis l'Ecole des Frères.

Québec, 9 nov. 1872. Im

ENSEIGNE DE L'ORIGINAL.

J. B. LALIBERTE,

CHAPELIER ET MANCHONNIER, EN GROS ET EN DETAIL.



No. 54, Rue St. Joseph, St. Roch.

No. 54, Rue St. Joseph, St. Roch.

A l'honneur d'informer les Marchands de la ville, de la campagne et le public en général qu'il a commencé à vendre son immense fonds de Pelletteries à des prix extrêmement réduits et se composant de :

- Casques pour Messieurs de tout genre. Manteaux pour Dames, Waterloo (South Sea Seal) en Castor, en Cremer, (monton de Perse.) Setts en Vison, Waterloo, Hermine, Gréal, Loutre piquée, Castor, Cremer, etc., etc. Chapeaux en Fourrure pour Dames, de toute forme et qualité. Capots pour Messieurs en Castor, Chat Sauvage, Cremer, Buffle. Gants en Castor, Loutre piquée, South Sea Seal, Cremer, Loup marin Noir et Gris. Mitaines en Kul, pour Dames et Messieurs. Souliers Mous, Raquettes, Trains Sauvages, etc., etc.

Une visite s'il vous plaît avant d'aller ailleurs.

J. B. LALIBERTE, Chapelier et Manchonnier, No. 54, Rue St. Joseph, St. Roch.

Saint-Roch, 23 novembre, 1872. 2m.

ALFRED EMOND,

MARCHANT-ÉPICIER, EN GROS ET EN DETAIL, RUE DU PONT, ST. ROCH.

A l'honneur d'informer le public de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir tout son assortiment d'Épiceries fraîches, Vins et Liqueurs qui ne laissent rien à désirer sous le rapport de la qualité. Ces articles étant achetés à des conditions très avantageuses permettront de les offrir à des conditions qui satisfieront tous les acheteurs.

L'assortiment qui est des plus considérables et des plus variés consiste en Thé, Café, Castonade, Sucre, Sirop, Mielasse, Riz, Barley, etc., etc., Eau-de-Vie, Vin Blanc, Vin Rouge, Gin de De-Kuyper, Old Tom, Whiskey, Toddy, Liqueurs, etc., etc., Cigares, Sardines à l'huile, Honard, Tabac en feuille, en Pontre, à Fumer.

LE TOUT A DES PRIX MODÉRÉS.

Québec, 23 novembre 1872.

Annales Nouvelles.

Nouvelles Importations.

Le soussigné a l'honneur d'informer les Messieurs du clergé des villes et des campagnes, et tous les citoyens de Québec qu'il vient de recevoir directement d'outre-mer un assortiment complet de livres de philosophie religieuse et d'exposition des dogmes catholiques, parmi lesquels les

ŒUVRES COMPLETES, DE MGR. DE SEGUIR,

et un grand nombre de livres de piété, parmi lesquels les

MOIS DES AMES DU PURGATOIRE, (30 sous)

Le public trouvera aussi à la librairie du soussigné un grand nombre de livres de littérature, de contes moraux pour les jeunes personnes et les enfants, de manuels d'économie domestique, de manuels à l'usage des cuisinières, et de divers corps d'artisans, et mille autres livres.

—AUSI—

NOUVEAU TESTAMENT, par Mgr. Baillargeon (\$1.25.)

Le soussigné appelle de plus l'attention du public sur sa cave l'une des mieux assorties en Eau-de-Vie de Chatoquin, de Martel, de Jules Robin, de la Société des propriétaires ; Eau-de-Vie de Champagne, d'Armagnac, et de Genièvre [Gin de la meilleure qualité] ; en Vins d'Oporto, de Bourgogne, Muscat, Malaga, Sherry.

COMME PAR LE PASSÉ,

Sa cave renferme un assortiment considérable de VINS DE MESSE, tels que

Vin de Saunterne,

Vin de Sicile,

Vin Barsag,

Vin Calli Ingham,

Vin Colli très-doux.

Ces vins sont tous analysés et garantis très-purs pour la messe.

PRIX TRES-MODÉRÉS.

J. A. LANGLAIS.

Rue St. Joseph, vis-à-vis l'église de Saint-Roch. Québec 2 novembre 1872. 1a.

AVIS.

Le National journal quotidien, est distribué à domicile par un porteur spécial ; les personnes qui voudront s'abonner voudront bien s'adresser à M. F. O. Beaulieu No. 19 Rue St. François St. Roch Québec.

M. NAZAIRE BOUCHARD, LIBRAIRE,

Annonce au public qu'il a en mains des Cahiers pour la Tenue des livres complète, et des Cahiers de toutes sortes, du Papier en tout genre, etc., etc.

—AUSI—

Des livres de piété, différents livres dédiés à Saint Joseph, des contes moraux pour les enfants et les jeunes personnes, et divers objets de piété.

Médailles de Saint Benoît, Cordons de Saint Joseph, etc., etc.

—AUSI—

"Notice sur l'archiconfrérie du cordon de Saint Joseph, contenant les guerisons miraculeuses obtenues par cette sainte pratique," par le R. P. Héquet, jésuite. (six sous.) Le tout vendu au comptant, mais à bon marché, chez

M. NAZAIRE BOUCHARD,

Rue St. Joseph, à deux pas du marché Jacques-Cartier. Québec, 9 novembre 1872, 1m.

NAZAIRE TURCOTTE.

MARCHANT D'ÉPICERIES EN GROS, ETC., QUAI DE HUNT, BASSE-VILLE, QUEBEC.

JOSEPH LEGARE, SELLIER.

Coin des Rues du Pont et Richardson, ST. ROCH QUEBEC,

A constamment en mains le meilleur assortiment de Harnais, Colliers, Guides, Selles, etc. Les gens de la campagne sont respectueusement priés de visiter son établissement avant d'acheter ailleurs.

Tous les ordres seront exécutés sous le plus court délai et à des

PRIX TRES-MODÉRÉS.

SI VOUS VOULEZ OBTENIR

DES

Glaces de Miroirs

FRANÇAISES ET ALMANDES.

De toutes les grandeurs,

CADRES OVALS ET CARRÉS,

CHROMOS, ETC., ETC.

ALLEZ CITEZ

A. BELANGER.

DOREUR,

9, rue et faubourg Saint-Jean,

QUEBEC.

Et vous aurez l'article le mieux travaillé au prix du plus commun.

21 octobre 1872.

2m

ANNONCES NOUVELLES.

MUSIQUE NOUVELLE.

HUIT MELODIES POUR CHANT

AVEC

Accompagnement de Piano.

PAR

LEON JOURET.

- Ritournelle.
- Faune à chanter.
- L'Absent.
- L'Évangile des Champs.
- Le Collier de Coeurs.
- Priemtas.
- Promenade aux Champs.
- Le Franc Avecher.

En vente chez

R. MORGAN,
Marchand de Musique,
16, rue la Fabrique.

7 octobre 1872.

LA COMPAGNIE

D'Instruments Agricoles

DE QUEBEC.

AVIS.

La Compagnie ci-dessus informe le public qu'elle est prête à prendre des commandes pour toutes sortes de MACHINERIE, telles que :

- Machines à rabotter le fer et le bois,
- Tours à fer et à bois,
- Scies de toutes sortes, Scies rondes montées dans tous les genres, et Eclaves de toutes sortes.
- Machines à marteler et à percer.

—AUSSI—

Toutes espèces d'INSTRUMENTS AGRICOLES, tels que :

- Fanennes,
- Fanennes,
- Charrues,
- Semoirs,
- Râteaux,
- Cribles,
- Barrages,
- Herse,
- Compo-paille,
- Moissonneuses,
- Moulin à battre,
- Presses et Chaudronneries de tout genre pour l'agriculture.

Cette Compagnie vient d'établir une fonderie d'après les nouveaux principes américains.

Elle s'emploie que la première qualité de fonte et charbon, et se fait que la première qualité d'ouvrages dans tous les genres.

Tous les ordres seront exécutés avec la plus grande ponctualité.

S'adresser à la Manufacture, à Bédardville, Saint-Sauveur, près Québec,

à **PIERRE LEGARE,**
Gérant de la Compagnie,
ou à **R. P. VALLEE,**
Sect.-Trésorier

7 octobre 1872.

A VENDRE

A LA

Manufacture d'Instruments Agricoles

DE QUEBEC

Des MOULINS à battre perfectionnés et améliorés d'après le dernier système américain pour un cheval ou deux chevaux.

S'adresser sur les lieux, à St. Sauveur de Québec, ou à **R. P. VALLEE,**
Sect.-Trésorier.

7 octobre 1872.

J. B. THIBEAudeau,

MARCHAND-ÉPICIER,

No. 123, Rue St. Valier,

A l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un magasin d'Épiceries, Vins et Liqueurs, où l'on trouvera toujours un bon assortiment de Thé, Café, Sucre, etc., Cassonade, Sirop, Mielasse, Tabac, Jambon, Fromage, etc.

—AUSSI—

Vin Blanc, Vin Rouge, Eau-de-Vie, Genièvre, Whiskey, Toddy, Jamsique, etc., etc.

Ces articles étant achetés à de bonnes conditions, ils peuvent être livrés à des prix qui défient toute compétition.

On demande une visite.

J. B. THIBEAudeau.

N. B.—J. B. T. a l'honneur de prévenir le public qu'il continue comme par le passé à tenir son Magasin de Fruits No. 62, Rue St. Pierre, où l'on trouvera toujours un assortiment de Fruits et Légumes de la Province et des États-Unis, le tout à des prix très modérés. Il espère, par l'attention et la régularité qu'il mettra à servir ceux qui honoreront de leur visite mériter comme par le passé une part du patronage public.

Québec, 7 octobre 1872.

MUSIQUE NOUVELLE.

L'ALOUETTE

Charmante romance de salon.

Paroles de S. Barraquey, musique de F. Huisiére.

PRIX.....25 centimes.

Publiée et à vendre par

A. LAVIGNE,
Marchand de Pianos et de Musique,
111, rue St. Jean,
Banque d'Épargnes.

12 octobre 1872.

ANNONCES NOUVELLES.

Le Meilleur Placement!

Caisse d'Épargnes et d'Assurance de Vie.

Sur le système TONTINE, récemment introduit, par l'EQUITABLE DES ETATS-UNIS, ou véritable idéal d'une

ASSURANCE SUR LA VIE!!

GARANTIE PARFAITE et INCONTESTABLE reconnue par nos meilleurs journaux financiers canadiens. Le *Monetary Times* de Toronto disait en décembre et mars derniers : "Les succès et les progrès de l'EQUITABLE sont sans para-èles jusqu'à ce jour."

DEPOTS PROGRESSIFS, proportionnels aux nouveaux risques, volontairement faits tous les 6 mois dans le Trésor Fédéral à Ottawa. Cet acte libéral et équitable a fait dire au *Daily Telegraph* de Toronto, que l'EQUITABLE pourrait désormais être considérée "as a Canadian and Home Company."

Affaires nouvelles pour l'année terminée le 1er janvier 1872 :

\$41,804,027.

Depuis cinq années consécutives l'EQUITABLE est à la tête de toutes les compagnies du monde entier.

Actif au 1er janvier 1872.....\$18,000,000
Revenu annuel (cash).....8,000,000
Surplus au 1er janvier 1872.....1,700,000

LE NOUVEAU FONDS

D'Épargnes et d'Assurance Tontine

"Est une découverte financière destinée à opérer une révolution complète dans les Assurances SUR LA VIE."

C'est la opinion des plus grands financiers du jour. Ce magnifique système, tout en rendant pleine justice aux assurés qui meurent de suite, consiste à accorder de grands profits à ceux qui atteignent les périodes de 10, 15 et 20 ans de la Tontine. Mais si par malheur un assuré meurt, avant l'expiration de la période, choisie par lui dès le début, alors ses héritiers reçoivent le "montant total de la police" qui souvent égale 4,000, 2,000, 1,000 et 100 pour cent de plus que la somme payée par l'assuré.

Aussi, le Fonds d'Épargnes de l'EQUITABLE, obtient-il tous les jours par tout le Canada, les États-Unis et l'Angleterre même, les succès les plus éclatants. Des centaines de banquiers, financiers, marchands et hommes de profession instruits et éclairés, amoient tous les jours les polices qu'ils possèdent dans d'autres compagnies, pour placer leurs capitaux dans l'Assurance Tontine de l'EQUITABLE.

Illustrations des privilèges accordés dans le Fonds d'Épargnes Tontine de l'Assurance "Equitable."

Sur une police de \$10,000; Age d'entre 37 ans.
Prime annuelle (taux ordinaire sans augmentation) \$281.70.

1er Privilège : Police achetée par la Compagnie.

A l'expiration de 10 ans, remboursement de 104 par 100 des primes payées.

A l'expiration de 15 ans, remboursement de 151 par 100 des primes payées.

A l'expiration de 20 ans, remboursement de 201 par 100 des primes payées.

2ième Privilège : POLICE ACQUIRÉE.

A l'expiration de 10 ans.....\$ 7,000 par \$10,000
" 15 ".....14,000 " "
" 20 ".....22,000 " "

3ième Privilège : UNE RENTE VIAGÈRE.

A l'expiration de 15 ans, rien à payer, au contraire rente viagère de \$173.30.

A l'expiration de 20 ans, \$647.40.

Ces estimés sont basés sur l'expérience du passé et ont mérité à leur auteur l'approbation (par écrit publié dans les pamphlets de l'Equitable) de l'homme le plus éminent en fait d'assurances sur la vie, et dont la réputation est universellement reconnue comme telle : le célèbre auteur du livre intitulé : "New Contributions Plus."

SHEPPARD HOMANS, Conseil et Avertisseur.

Ce système a aussi reçu l'approbation des principaux banquiers, marchands et financiers de New-York.

Pour plus amples informations, voir les pamphlets, rapports et circulaires déposés chez tous les représentants de l'EQUITABLE aux États-Unis et en Canada. New-York, No. 120, Broadway, Canada, Montréal, 198, rue St. Jacques.

R. W. GALE, Gérant de la Puissance, CARBRAY & ROUTH, Agents pour la Province de Québec, ou à J. F. B., Boite 466, Québec.

7 octobre 1872.

POIS EN DECHARGEMENT.

4,000 MINOTS de Pois du Haut-Canada, beaux et bien cuisants, à bon marché, à bord de la berge.

—AUSSI—

2,000 Minots d'Avoine.

J. B. RENAUD,
26 et 28, rue St. Paul.

7 octobre 1872.

LARD ET JAMBON.

500 Barils de Lard Mess, inspection de Québec.
200 " This Mess, " "
200 " Prime Mess, " "
100 " Prime Mess anglais " "
50 " Lard Prime " "
50 " Extra prime " "
100 Tinettes de Saindoux, fait à Québec, et à Montréal.

Jambons de Cincinnati préparés au sucre à Québec, entoilés et non entoilés.

A vendre par

J. B. RENAUD,
26 et 28, rue St. Paul.

7 octobre 1872.

ANNONCES NOUVELLES.

ATTENTION! ATTENTION!!

ÉDITION DE 10,000 EXEMPLAIRES ECOULÉE EN HUIT JOURS.

Débit énorme du petit recueil " Consolations à ceux qui pleurent " ou " Trésor des malades " ; vol. in 32, contenant près de 300 pages et élégamment relié.

Cet excellent petit recueil dont toutes les familles devraient se munir, est par le même auteur que le " Trésor des Ames Piennes " ; il porte une approbation élogieuse du Mgr. de Montréal, et Mgr. l'Archevêque de Québec a écrit une magnifique lettre de recommandation. Le produit est destiné à une œuvre charitable du diocèse de Québec, ce recueil ne se vend seulement que TRENTE SOUS.

En vente à la librairie de

I. P. DERY,
47, rue St. Pierre, près du Marché Finlay,
Basse-Ville.

On trouvera aussi à cet établissement un assortiment tout nouveau de livres de prières convertis en velours, chagrin, cuir, etc., etc. Caniques des Missions, le Miroir des Ames, Manuel de Piété à l'usage des enfants de Marie, Pious-sims et Formlaires à gros caractères, nouveaux cours anglais d'Offendorf, de Ledard, approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique, Livres d'Écoles, Papiers de toutes sortes, Yms, Circ, Cierges, etc., etc.

Messieurs les marchands sont priés de faire une visite avant d'acheter ailleurs.

I. P. DERY,
Libraire.

M. DERY a l'honneur d'informer aussi le public, qu'il a été nommé par la manufacture des MOULINS A COUDRE DE BANNER, de Sherbrooke, Agent pour la vente de ces moulin, lesquels produisent les meilleurs certificats, et se vendent à très bas prix et conditions faciles.

I. P. DERY.

7 octobre 1872.

THEOP. HUDON,

Marchand-Importateur,

Encoignure des rues St. Joseph et de la Couronne,
St. Roch.

Offre en vente au public québécois et aux gens de la campagne un assortiment des plus variés en MARCHANDISES D'AUTOMNE et d'HIVER.

PRIX MODÉRÉS.

7 octobre 1872.

AVIS A CEUX QUI ONT A BATIR.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il est prêt à entreprendre la construction de bâtisses de toutes dimensions, dans tous les genres et dans tous les goûts, résidences de ville, maisons de campagnes, couvents, églises, etc., etc.

Il a pour titres à la confiance du public une expérience de quinze ans dans sa ligne et il peut citer comme preuve de sa compétence, le fait qu'il compte parmi les nombreuses entreprises qu'il a conduites à bonne fin, des édifices de première classe, comme le superbe hôtel Victoria à Lévis, la splendide villa de M. John Ross, à Cacouna, les Cours et Prisons de Percé et Carleton, etc.

Le soussigné a à son service un maître-maçon et un peintre expérimentés, ce qui lui permet d'entreprendre toute espèce d'édifices, en un seul et même contrat.

Exécution dans le plus court délai. Conditions libérales et toutes satisfactions possibles.

ANDRÉ GINGRAS,
Menuisier-Entrepreneur,
Encoignure des rues Dorchester et St. Joseph,
St. Roch de Québec.

7 octobre 1872.

AVIS.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

QUEBEC, 14 Octobre 1872.

Il est donné avis que, conformément à la 55e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le ou avant le vingt-septième JOUR DE NOVEMBRE PROCHAIN.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Législative.

19 Octobre 1872.

BIBLIOTHEQUE DU JARDINIER.

Arbres fruitiers, taille et mise à fruits, par A. Pavis, 2e édition.

Instruction élémentaire sur la conduite des arbres fruitiers, greffe, taille, restauration des arbres mal taillés, ou épuisés par la vieillesse, culture, récolte et conservation des fruits, par M. A. DuBreuil, professeur d'arboriculture de la ville de Paris, 2e édition augmentée et complètement remaniée avec 207 figures dans le texte.

En vente au comptant chez

M. L. CREMAZIE,
12, rue Bunde.

12 octobre 1872.

ROMANCE NOUVELLE.

ENVOI DES FLEURS. — GOUNOD.

PRIX : 25 cent.

Cette délicieuse Romance, une des plus belles inspirations de Gounod, est en vente chez

A. LAVIGNE,
Marchand de Pianos et de Musique,
111, rue St. Jean,
Bâtisse de la Banque d'Épargnes.

12 octobre 1872.

ANNONCES NOUVELLES.

BIJOUTERIES NOUVELLES!!

PH. BRUNET,

No. 69, rue St. Joseph, St. Roch, Qu. bec.

Le soussigné informe le public qu'il a reçu un nouvel assortiment de Bijouteries, consistant en

Montres d'or et d'argent,
Chaînes de Montres,
Pendants d'Orailles en or et en Jais,
Epinglottes de tous genres.

—AUSSI—

Un grand nombre d'autres Bijouteries en or et en plaqué français et américain qu'il vendra à des prix défiant toute compétition.

PH. BRUNET,
69, rue St. Joseph, St. Roch.

7 octobre 1872.

A l'Horloge Illuminée.

DUQUET & CIE.,

IMPORTATEURS

De Montres en or et en argent, de Services plaqués et d'argent pur, d'articles de fantaisie propres à être offerts en cadeaux de noces, et d'Horloges de toutes sortes pour salon, bureaux publics, etc., Joints de mariage fabriqués à ordre sous le plus court délai, et l'on se charge aussi de la fabrication à ordres de toute espèce de Bijouteries, telles que Chaînes en or pour Dames et Messieurs, Bagues, Boucles d'oreilles, Epinglottes, Bracelets, etc., et tous dans les derniers goûts et de la meilleure qualité.

Montres, Horloges et Bijouteries de toutes sortes réparées et garanties, et aussi toutes sortes d'instruments de physique, etc., etc.

DUQUET & Cie.,
No. 1, rue la Fabrique,
Haute-Ville.

7 octobre 1872. Ia

L. N. HENAULT,

MARCHAND DE MARCHANDISES SECHES,
No. 42, Rue St. Joseph, St. Roch,

Informe le public qu'entre ses achats réguliers d'automne et d'hiver, il vient d'ajouter à son assortiment déjà considérable, dans tous les départements, un lot immense de Marchandises nouvelles, comprenant Drap de Plote, de Moscou, Flanelle, coton jaune, Shittings, Towels, etc., etc., le tout acheté à des conditions qui distancent toute compétition.

Il compte que sa ponctualité, les prix raisonnables et la qualité de ses marchandises lui méritent comme toujours une part considérable du patronage public.

Maintenant en vente au lot, considérable de marchandises nouillées à grand sacrifice.

7 octobre 1872.

ETABLI EN 1860.

EMILE JACOT,

IMPORTATEUR DE

MONTRES D'OR ET D'ARGENT,

Bijouteries en Or et en Jais.

ARGENTERIE, HORLOGES,

Et Articles de Fantaisie,

**37, rue de la Couronne, St. Roch,
QUEBEC.**

Montres nettoyées et réparées avec soin

PRIX MODÉRÉS.

2 novembre 1872. 3m

EPICERIES, VIN ET LIQUEURS,

NAPOLEON. FILLION,

MARCHAND-ÉPICIER,

Coin des rues du Pont et de la Retne,

A l'honneur d'informer le public de Québec et de ses environs qu'il vient de compléter son assortiment de Vins, Liqueurs et d'Épiceries en général. L'assortiment comprend tout ce qui compose un magasin bien assorti, et l'on trouvera toujours à son magasin des effets qui ne laisseront rien à désirer sous le rapport du prix et de la qualité ;

TELS QUE

GIN, Whisky, Toddy, Jamsique, Old Tom, Brandy, Vins blancs et rouges, Liqueurs, Thé, Café, Tabac, Fromage, etc., tout ce qui concerne en général cette branche de commerce.

Il compte par sa ponctualité mériter comme par le passé une part du patronage public.

Une visite est sollicitée.

N. FILLION,
Rue du Pont, St. Roch.

7 octobre 1872.

ENGIN A VENDRE.

Le soussigné offre en vente un excellent ENGIN presque neuf de 40 à 50 forces avec tout le mécanisme nécessaire pour un moulin à scier le bois, à embouverter, à faire le bar-deau, etc. Il donnera tous les renseignements nécessaires à quiconque désirerait faire cette acquisition avantageuse, ou à toute personne qui pouvant disposer de quelques capitaux, voudrait s'associer avec lui pour construire un moulin sur un terrain lui appartenant, à proximité de la rivière St. Charles.

S'adresser à

E. MARTINEAU,
Marchand de bois,
Rue St. Joseph, St. Roch.

7 octobre 1872.

Un parent meurt; vous avez un grand nombre d'avis à inviter à ses funérailles. Vous venez alors au bureau de l'Espérance, et là l'on vous imprime vingt-cinq, cinquante, cent, deux-cents lettres funéraires, à un prix qui défie réellement d'importer quelle compétition, et l'on vous sert comme vous voulez être servi.

Voulez-vous un porteur pour faire distribuer ces lettres funéraires? Adressez-vous au bureau de l'Espérance.